

**Annexe 3 :** Calcul du **nombre de plants à prélever** d'après la Norme Internationale pour les Mesures Phytosanitaires (NIMP) n°31 pour un niveau de confiance de 80% et un niveau de détection de 1%

Nombre total de végétaux concernés* sur le site	Nombre de végétaux à prélever	Nombre total de végétaux concernés* sur le site	Nombre de végétaux à prélever	Nombre total de végétaux concernés* sur le site	Nombre de végétaux à prélever
100	<b>80</b>	800	<b>146</b>	6 000	<b>159</b>
200	<b>111</b>	900	<b>147</b>	7 000	<b>159</b>
300	<b>125</b>	1 000	<b>148</b>	8 000	<b>159</b>
400	<b>133</b>	2 000	<b>154</b>	9 000	<b>159</b>
500	<b>138</b>	3 000	<b>156</b>	10 000	<b>159</b>
600	<b>141</b>	4 000	<b>157</b>	20 000 +	<b>160</b>
700	<b>144</b>	5 000	<b>158</b>		

\*Végétaux destinés à la plantation, à l'exception des semences, appartenant aux espèces du genre *Coffea* (caféier) ainsi qu'aux espèces *Lavandula dentata* (lavande dentée), *Nerium oleander* (laurier-rose), *Olea europaea* (olivier), *Polygala myrtifolia* (polygale à feuilles de myrte) et *Prunus dulcis* (amandier).

**Exemple d'un site qui n'identifie pas les plantes mères des 6 genres et espèces à risque :** Afin d'établir l'échantillonnage, il est nécessaire d'évaluer le volume de végétaux des 6 genres et espèces à risque qui sont **mis en circulation pour la première fois** par le site annuellement. Sur un site mettant en circulation pour la première fois 2000 végétaux destinés à la plantation, à l'exception des semences, appartenant aux espèces du genre *Coffea* (caféier) ainsi qu'aux espèces *Lavandula dentata* (lavande dentée), *Nerium oleander* (laurier-rose), *Olea europaea* (olivier), *Polygala myrtifolia* (polygale à feuilles de myrte) et *Prunus dulcis* (amandier), il convient de (1) réaliser **154 prélèvements par an (2) à répartir proportionnellement entre les espèces végétales concernées**. Ces 154 prélèvements sont poolés selon les indications de l'annexe 4.

	<i>Coffea</i>	<i>Lavandula dentata</i>	<i>Nerium oleander</i>	<i>Olea europaea</i>	<i>Polygala myrtifolia</i>	<i>Prunus dulcis</i>	Total
Nombre de plantes présentes sur le site	0	200	200	500	200	900	2000
Nombre de plantes à échantillonner sur la base de la NIMP 31 et répartition entre les espèces	0	15	15	39	15	69	154
Nombre d'échantillons poolés *pool de 10 **pool de 5	0*	15/10 = 1,5 => 2*	2*	39/5 = 7,8 => 8**	2*	14**	28

Dans cet exemple, 28 échantillons poolés doivent être réalisés pour 2000 plantes. Pour définir le nombre d'échantillons poolés à constituer pour chaque espèce végétale, (3) arrondir toujours au nombre entier supérieur.

Pour chaque espèce végétale, le nombre de plantes à prélever est réparti entre les échantillons poolés. Par exemple, pour *Lavandula dentata*, réaliser un échantillon poolé de 10 plantes et un échantillon

poolé de 5 plantes ; pour *Prunus dulcis*, réaliser 13 échantillons poolés de 5 plantes et un échantillon poolé de 4 plantes.

Ainsi 154 plantes sont prélevées au total pour constituer les 28 échantillons poolés.